

**Avis de consultation du public
sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
du Conseil départemental de Lot-et-Garonne**

5 avril 2024

(PPBE – 4^e échéance 2024 - 2029)

Dans le cadre de la quatrième échéance de l'application de la directive européenne n°2002/49/CE du 25 juin 2002, concernant les infrastructures routières dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules, le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du réseau routier départemental doit faire l'objet d'une consultation électronique du public.

Les infrastructures routières départementales concernées par cette procédure sont les suivantes :

D13 – D17 – D116 - D118 – D119 – D236 – D242 – D305

D656 – D813 – D911 - D931- D931A3 – D933 – D933E1

La consultation électronique du public se déroulera du 22 avril 2024 au 22 juin 2024.

Le projet de PPBE du réseau routier départemental en Lot-et-Garonne pourra être consulté par voie électronique sur le site internet du Conseil départemental :

<https://www.lotetgaronne.fr/PPBE-Lot-et-Garonne.pdf>

Le projet de PPBE pourra également être consulté en version papier, dans le hall d'accueil de l'Hôtel du Département – 1633 avenue du Général Leclerc - 47 922 AGEN cedex9 aux jours ouvrables et aux horaires suivants : du lundi au jeudi de 8h30 h à 12 h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Les remarques et observations du public pourront être adressées par voie postale à la même adresse ou par voie électronique à l'adresse : planbruit@lotetgaronne.fr